

<< Service Description

Advanced Plan and Design Review Services >>

Description de service

Services d'examen avancé du plan et de la conception

La présente Description de service fait partie de l'Accord de services (tel que défini dans le [Guide des services](#)) et décrit les divers Services que Cisco vous fournit. Les termes commençant par une majuscule, sauf s'ils sont définis dans le présent document, ont la signification qui leur est donnée dans le Guide des services.

1. Résumé

Dans le cadre de l'examen du plan et de la conception (UGS de service avancé à prix fixe : ASF-SP1-G-NGN-APDR), Cisco examinera la conception de réseau proposée et les technologies utilisées, effectuera une analyse des écarts se fondant sur la conception proposée, cernera les lacunes sur le plan des meilleures pratiques et recommandera des pratiques exemplaires de configuration.

2. Produits livrables

- Élaboration des exigences liées aux solutions
- Étude de la conception
- Présentation de l'examen de la conception

3. Portée des services

La portée de la prestation de services est limitée par projet, comme suit :

- Jusqu'à 3 types de plates-formes contenant TOUT AU PLUS 3 types de cartes de ligne prises en charge par plate-forme
- Jusqu'à 5 technologies
- Jusqu'à 2 visites sur le site du Client par les spécialistes réseau de Cisco
- Prise en charge multifournisseur limitée

Les activités ci-dessous seront comprises dans le Service:

- Élaboration des exigences liées aux solutions
- Évaluation – Matériel / configuration / fonctionnalités
 - Liste de vérification des préalables
 - Analyse matérielle et logicielle
- Recommandations relatives aux fonctionnalités, à la configuration et à l'évolutivité
- Vérification future des fonctionnalités et recommandations connexes

- Recommandation de version logicielle et de mise à niveau de maintenance logicielle [SMU pour Software Maintenance Upgrade]
- Analyse de la conception

4. Gestion de projets générale

4.1 Responsabilités de Cisco :

- Fournir un Plan de gestion de projets (« PGP »). Le PGP est un document de référence à partir duquel le chef de projet Cisco peut gérer les produits livrables, évaluer l'avancement du projet et gérer les problèmes liés à la gestion du changement, ainsi que toute question courante.

5. Évaluation (analyse matérielle et logicielle)

5.1 Responsabilités de Cisco :

- Organiser un atelier d'évaluation afin de définir les Services actuels et nouveaux, les défis de croissance, les défis du réseau et les priorités du Client pour les trois à cinq prochaines années.
- Conjointement avec le Client, élaborer un document précisant les exigences liées aux solutions en fonction de l'information réunie au cours de l'atelier de conception. Ce document sera remis au Client pour les besoins de la vérification et de l'approbation du Client.
- Produire le Rapport d'évaluation.
- Effectuer à distance une présentation à la direction, qui ne doit pas dépasser trois (3) heures, au sujet du rapport d'évaluation à l'intention des principaux intervenants du Client.

6. Étude de la conception

6.1 Responsabilités de Cisco :

- Tenir un atelier de découverte de conception dans les locaux du Client pour réunir de l'information sur les exigences techniques et de conception; comprendre les objectifs actuels en matière de conception et de conception du réseau. La durée habituelle de l'atelier est d'un (1) jour ouvrable.
- Passer en revue la conception du réseau du Client du point de vue de l'architecture et du service et formuler des recommandations sur la conception qui portent sur les exigences du Client et s'harmonisent avec les objectifs de conception.
- Effectuer un examen de la configuration, y compris des recommandations sur les lacunes de configuration de conception et sur les pratiques optimales.
- Fournir au Client un document d'étude de la conception qui précise des recommandations sur la conception et des pratiques optimales connexes en matière de configuration.

6.2 Responsabilités du Client :

- Communiquer de l'information sur la conception du réseau du Client, sa topologie, sa configuration actuelle, ainsi que la documentation d'exploitation, les plans d'avenir, l'évolutivité, les problèmes cernés dans le réseau et de l'information fournissant une description détaillée des objectifs et des exigences sur le plan de l'architecture du réseau du Client.

7. Recommandation de la version du logiciel et des mises à niveau de maintenance logicielle (SMU)

7.1 Responsabilités de Cisco :

- Fournir une recommandation logicielle s'attachant à tout au plus deux (2) plates-formes répertoriées dans l'aperçu du service.
- Passer en revue les fonctionnalités que le Client envisage de mettre en œuvre et présenter des recommandations logicielles se fondant sur l'expertise en matière de bonnes pratiques de Cisco, y compris l'expérience acquise auprès d'autres clients qui ont des profils semblables.
- Présenter une liste de mises à niveau de maintenance logicielle [SMU pour Software Maintenance Upgrade] recommandées pour installation sur les fonctionnalités configurées à l'emplacement du Client.
- Les recommandations logicielles ne comprennent pas une analyse du risque logiciel spécifique au Client ou des recommandations logicielles précises.

7.2 Responsabilités du Client :

- Remettre une liste des fonctionnalités matérielles et logicielles que le Client envisage de mettre en œuvre.
- Toute exigence de fonctionnalité à long terme pouvant influencer sur la recommandation logicielle.

8. Rapport de l'étude de la conception

8.1 Responsabilités de Cisco :

- Présenter l'examen de conception au Client.

9. Hypothèses et exclusions

- Seules les gammes de produits répertoriées ci-dessous seront prises en charge dans le cadre de ce Service :
 - Gamme ASR 902/903/907
 - Gamme ASR 920
 - Gamme ASR 1000
 - Gamme ASR 9000
 - Gamme ASR 9900
 - Gamme NCS 520

- Gamme NCS 540
- Gamme NCS 560
- Gamme NCS 1000
- Gamme NCS 4000 (sans prise en charge de la solution TDM/optique – prise en charge de IP/IOS-XR uniquement)
- Gamme NCS 4200 (sans prise en charge de la solution TDM/optique – prise en charge de IP/IOS-XE uniquement)
- Gamme NCS 5000
- Gamme NCS 5500
- Gamme NCS 6000 – châssis unique
- Gamme Cisco 8000
- CRS X – châssis unique
- Seules les technologies répertoriées ci-dessous seront prises en charge dans le cadre de ce Service :
 - Routage
 - QoS
 - MPLS
 - TE
 - MPLS-VPN
 - MCAST
 - SR
 - SR-TE
 - SRv6
 - EVPN
 - VXLAN
 - BFD
 - FRR
 - L3VPN
 - L2VPN
- Seuls les produits de la liste de fournisseurs tiers suivante seront examinés pour la prise en charge multifournisseur prévue dans le cadre de ce Service :
 - Juniper
 - Huawei
 - Nokia